

Déclaration des associations patronales et syndicales de l'industrie de la construction

Note – La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

Les renseignements recueillis dans cette déclaration sont requis pour toute association visée par le premier alinéa de l'article 93.1 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (chapitre R-20).

A Renseignements généraux

Nom de l'association		Local 380 - Fraternité unie des charpentiers menuisiers d'Amérique (International)		Année de fondation		1992	
Représentant		Nom de famille (selon l'acte de naissance)		Prénom		Fonction	
		Pagé		Stéphane		Secrétaire Financier	
Adresse du siège social		Numéro		Rue		Bureau ou étage	
		8580		Boulevard du Golf			
		Ville		Province		Code postal	
		Anjou		QC		H1J 3A1	
Téléphone		Poste		Télécopieur		Courriel	
514-355-1141				514-355-3989		spage@crqubc.ca	

Autres places d'affaires (Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

[illegible]

R Renseignements sur les employés

Inscrivez le type de fonction occupée par vos employés ainsi que leur nombre. (Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

[illegible]

Membres du conseil d'administration et du comité de direction (y compris les membres qui ont quitté leurs fonctions au cours de l'exercice financier)
(Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

[illegible]

F

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette déclaration et ses annexes, s'il y a lieu, sont véridiques et complets et je comprends que le fait de transmettre sciemment un renseignement faux ou inexact constitue une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20).

Pagé, Stéphane	Secrétaire Financier
Nom de famille, prénom (selon l'acte de naissance)	Titre ou fonction du signataire
2024-08-06	
Date	Signature

Publication de la déclaration

La déclaration sera publiée sur le site Internet du ministère du Travail (www.travail.gouv.qc.ca) en vertu du deuxième alinéa de l'article 93.1 de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20).

Transmission de la déclaration

La déclaration doit être acheminée aux coordonnées indiquées ci-dessous, accompagnée des états financiers vérifiés.

Par courrier :

Ministère du Travail
Direction des études et de l'information sur le travail
425, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1